

soins mêmes de cet Ambassadeur que M. d'Anville attribue le dessein de ce Plan. Cet habile Géographe, après avoir déterminé la position des quartiers de l'ancienne Jérusalem, l'enceinte de cette ville, & la mesure actuelle de cette enceinte, examine ensuite les mesures que plusieurs Ecrivains de l'antiquité nous ont laissées du circuit de cette ville. Eusebe nous apprend (a) d'après un Arpenteur Syrien, que la mesure de l'enceinte de Jérusalem est de 27 stades. D'un autre côté Joseph (b) compte 33 stades dans le même pourtour de la ville. M. d'Anville examine d'abord ces deux mesures.

Quant aux 27 stades marqués par Eusebe, ce Géographe explique (c) cette détermination par la plus grande portée du stade, qui est celle du stade le plus connu, & que l'on nomme Olympique. Son étendue se définit à 94 toises 2 pieds 8 pouces, en vertu des 600 pieds Grecs dont il est composé, & de l'évaluation du pied Grec à 11 pouces 4 lignes; c'est ce que M. d'Anville a établi dans son Traité des Mesures itinéraires. Les 27 stades reviennent donc à 2550 toises. Or la trace de l'ancienne enceinte de Jérusalem, dans le plus grand espace qu'elle puisse embrasser, paroitra consumer environ 2600 toises de l'échelle prise sur le plan de M. Deshaies. Mais par la mesure de Maundrelle qui ne donne que 1960 au lieu de 2000 dans le circuit actuel de Jérusalem, ou un cinquantième de moins; l'enceinte dont il s'agit se réduit précisément aux 2550 toises, qui sont le produit des 27 stades marqués par Eusebe.

M. d'Anville vient ensuite aux 33 stades exprimées par Joseph; (d) & il pense que celles-ci doivent être comptées sur le pied d'un stade plus court d'un cinquième que le stade Olympique, & dont il a parlé dans son Traité des Mesures itinéraires. Il remarque ici que la mesure que Diodore de Sicile & Pline ont donnée de la longueur du grand Cirque de Rome, ne convient qu'à ce stade évalué sur le pied de 75 toises 3 pieds 4 pouces. Le nombre de 33 stades de cette mesure produit 2493 toises 2 pieds; ce qui revient à-peu-près aux 2550 toises produites par les 27 stades d'Eusebe. La différence n'est que d'environ 57 toises. Une fraction de stade, ou si l'on veut, une toise de plus sur l'évaluation du stade, ne laisseroient à la rigueur aucune diversité dans le produit de ces deux calculs.

Or M. d'Anville remarque que cette évaluation du stade de Joseph se trouve confirmée par l'évaluation de la coudée Hébraïque à 20 pouces & demi. (e) Les Juifs ont eu une mesure d'espace, à laquelle ils ont adapté le terme de *Mil*. Quoiqu'on ne puisse douter que cette dénomination ne soit empruntée des Romains, cela n'empêche pas que

(a) Euseb. *Præp. Evang.* l. ix. c. 36. — (b) *Jos. de Bello*, l. vi. c. 6. — (c) *Disert.* sur l'anc. Jérus. pag. 31. — (d) *Idem* pag. 32. — (e) *Idem* pag. 33. & 57.

chez

chez les Juifs le mille n'ait sa définition distincte & particulière, laquelle est donnée sur le pied de deux mille coudées: ce qui est confirmé par Eucuménus, qui rapporte sur le témoignage d'Origène que le mille étant égal à l'étendue du chemin que les Juifs se permettoient au jour du Sabbat, étoit de deux mille coudées. Et plusieurs endroits de la Gémare indiqués par Reland (a) nous apprennent que les Juifs compentent la mesure du mille par 7 stades & demi. Or la coudée Hébraïque étant évaluée à 20 pouces & demi; les 2000 coudées qui forment le *Mil* donneront 569 toises 2 pieds 8 pouces; & si on divise cette évaluation par 7 stades & demi, on trouvera que le stade employé par les Juifs revient à environ 75 toises 5 pieds 8 pouces, & ne peut être censé différer de celui qu'on vient de faire servir au calcul des stades de Joseph.

Mais M. d'Anville va encore plus loin, (b) & il prétend vérifier par Joseph même l'évaluation de ce stade à 75 ou 76 toises. Joseph dit (c) que la montagne des Oliviers est éloignée de Jérusalem de cinq stades. Or en mesurant sur le plan de M. Deshaies, qui s'étend jusqu'au sommet de cette montagne, la trace de deux voies qui en descendent, & cette mesure étant continuée jusqu'à l'angle le plus voisin du Temple, on trouve 380 toises, qui divisées par 5 stades, donnent précisément 76 toises pour chaque stade. On peut ici observer que dans le même Historien la même distance se trouve ailleurs déterminée à six stades. (d) Saint Jean Chrysostome & Théophylacte (e) semblent même avoir lu sept. Et dans le Livre des Actes des Apôtres, (f) il est dit que le mont des Oliviers étoit éloigné de Jérusalem de l'espace de chemin qu'on peut faire le jour du Sabbat: *Sabbati habens iter*. Or on vient de voir que cette étendue de chemin étoit de deux mille coudées. Sur quoi il faut remarquer que le stade Grec étant de 600 pieds, qui équivalent 400 coudées Grecques; cinq stades Grecs équivalent 2000 coudées Grecques. Il pourroit donc être arrivé que Joseph confondant la coudée Grecque avec la coudée Hébraïque, auroit évalué à cinq stades les 2000 coudées qui formoient le chemin qu'on pouvoit faire au jour du Sabbat. Dans la suite on verra que S. Epiphane évaluoit à six stades le chemin du Sabbat: & on vient de voir que les Juifs l'évaluent à sept stades & demi. Quant à la distance mesurée par M. d'Anville, si elle est plus courte; c'est sans doute parce que M. d'Anville la termine à l'angle le plus voisin du Temple. Il est aisé de concevoir qu'en la prolongeant jusques dans la ville, on trouvera la distance exprimée par S. Luc, & qui est aussi sans doute celle que Joseph a voulu marquer.

(a) Reland. *Palaestina*, Tom. I. p. 400. — (b) *Idem* pag. 34. — (c) *Jos. Antiq.* l. xx. c. 6. — (d) *Jos. de Bello*, l. vi. c. 6. vel l. v. c. 8. — (e) *Chryf. & Theophyl. in Act.* l. 12. — (f) *Idem* pag. 112.

Tom. X.

K k k k

2de. Preuve
tirée de la me-
sure de l'en-
ceinte du Tem-
ple.

M. d'Anville, après avoir mesuré l'enceinte de Jérusalem, compare la mesure de l'étendue du Temple avec la mesure du terrain compris dans l'enceinte de la Mosquée qui en occupe l'emplacement ; (a) & il se fert encore de cette comparaison pour confirmer l'évaluation de la coudée Hébraïque à 20 pouces & demi. La longueur du terrain de la Mosquée, à en juger par le plan de M. Deshaies, contient environ 215 toises ; la largeur, environ 172. On convient généralement que la mesure qu'Ezéchiel donne à chacun des côtés du Temple est de 500 coudées, (b) quoique dans l'Hébreu & dans la Vulgate on lise des verges ou cannes, *calamos*, pour des coudées, *cubitos*. La méprise est évidente, parce que la verge ou canne contenoit six coudées, en sorte que 500 verges ou cannes donneroient 3000 coudées ; & jamais le Temple n'a pu avoir cette étendue. D'ailleurs on trouve un vestige de l'ancienne lecture dans la Version Grecque des Septantes, où on lit que le côté du Midi avoit *cinq cents coudées* (c) *mesurés avec la verge ou canne* ; & à l'égard des trois autres côtés, il est seulement dit dans cette version qu'ils avoient *cinq cents... mesurés avec la verge*, expression qui suppose évidemment le nom de *coudées*, qui seul peut convenir dans cet endroit. On voit aussi un vestige de l'ancienne lecture dans l'Hébreu même, où il est dit que du côté de l'Orient il y avoit *cinq coudées* (d) *de verges ou cannes*. Les Massorètes prétendent qu'il faut lire *cinq cents verges* ou cannes, comme l'Hébreu le lit à l'égard des trois autres côtés. Mais il est évident qu'il faut lire à l'égard des quatre côtés *cinq cents coudées de verges* ou cannes. La ressemblance qui se trouve en Hébreu entre le mot qui signifie *cent*, (e) & celui qui signifie *coudée*, (f) est ce qui a donné lieu à l'omission du dernier. La divine Providence a voulu que la Vulgate même rendit témoignage à l'ancienne lecture, en disant (g) que l'enceinte du Temple avoit *cinq cents coudées de longueur*, & *cinq cents coudées de largeur*. Saint Jérôme s'excuse d'avoir mis là le mot de *coudées* ; il regarde cela comme une inadvertence de sa part ; & il pense qu'il auroit dû mettre le nom de *verges* comme dans les autres versets : mais on peut dire que c'est une heureuse inadvertence, qui ne fait qu'exprimer le vrai sens du texte. Le Temple devoit donc avoir 500 coudées en carré. Or la coudée étant évaluée à 20 pouces & demi ; les 500 coudées donneroient 10250 pouces, qui fournissent 854 pieds ou 142 toises 2 pieds.

Cette mesure du Temple est inférieure à l'espace du terrain de la Mosquée : mais le P. Lami, dans la distribution des parties du Temple,

(a) Pag. 42. & suiv. — (b) *Ezech. XLII. 16. & seqq.* — (c) *Ezech. XLII. 17. מידת המזרחית.* — (d) *Ezech. XLII. 16. מידת המזרחית.* — (e) *מאת.* — (f) *מזמא.* — (g) *Ezech. XLII. 20. Longitudinem quingentorum cubitorum & latitudinem quingentorum cubitorum.*

distinguant & séparant le parvis des Gentils d'avec celui des Israélites, a jugé que ce parvis des Gentils étoit extérieur au lieu dont Ezéchiel donne la mesure : cette opinion fournit l'emploi convenable du terrain qui se trouve surabondant. Joseph qui attribue au Temple une triple enceinte, désigne indubitablement par-là trois espaces différens ; de manière qu'outre le parvis des Prêtres & le parvis des Israélites, desquels on ne peut disputer, il faut encore admettre un troisième espace tel qu'il se manifeste ici. Le P. Lami appliquant la mesure des 500 coudées à l'enceinte du parvis des Israélites, & pratiquant un parvis extérieur avec une sorte de combinaison dans les proportions des parties du Temple, se trouve conduit par-là à attribuer environ 2620 coudées Hébraïques au pourtour de son ichnographie du Temple. Ce nombre de coudées évaluées à 20 pouces & demi revient à 745 toises 5 pieds 10 pouces. Or la longueur du terrain de la Mosquée de Jérusalem, déduite du plan de M. Deshaies, étant d'environ 215 toises, & la largeur d'environ 172, ces espaces multipliés par 2 donneront environ 774 toises pour l'enceinte du terrain : sur quoi on peut rabattre un cinquantième ou 15 à 16 toises pour mettre l'échelle du plan au niveau de ce qui a paru plus convenable dans la mesure totale de l'enceinte de Jérusalem, & il restera environ 757 ou 759 toises, ce qui approche beaucoup des 745 ou 746 toises données par le calcul du P. Lami. Ainsi la mesure du terrain de la Mosquée de Jérusalem confirme la conjecture du Père Lami sur la mesure du terrain du Temple & de ses parvis : & l'accord de ces deux mesures contribue à vérifier l'évaluation de la coudée Hébraïque à 20 pouces & demi.

Mais M. d'Anville propose encore un autre moyen de déterminer la mesure de la coudée Hébraïque : (a) c'est l'évaluation de *l'Iter Sabbaticum*, qui est l'étendue du chemin que les Juifs se permettoient le jour du Sabbat. Les Juifs conviennent que cette étendue étoit estimée sur le pied de 2000 coudées. L'Auteur de la Paraphrase Chaldaïque s'en explique positivement à l'occasion du *ψ. 6.* du Chap. I. du Livre de Ruth. Nous avons vu qu'Ecuménus confirme cette mesure, lorsque sur le témoignage d'Origène il dit que le Mille étant égal au chemin Sabbatique, comprend deux mille coudées. Or le Traité des Mesures Judaïques composé par saint Epiphane nous apprend que l'espace du chemin Sabbatique revient à la mesure de six stades. Nous avons déjà vu cette étendue estimée par les Juifs sept stades & demi, en prenant le stade évalué à 75 ou 76 toises : S. Epiphane ne compte dans la même étendue que six stades, en se servant du stade ordinaire évalué à 94 toises 2 pieds 8 pouces. En effet, sur cette évaluation les

3e. Preuve
tirée de la me-
sure de l'Iter
sabbaticum.

(a) Pag. 55. & suiv.

fix stades donnent 566 toises 4 pieds. En décomposant ce calcul en pied, on trouve 3400 pieds, qui renferment 40800 pouces; & en divisant cette somme de pouces en 2000 coudées, chacune de ces coudées se trouve être de 20 pouces & deux cinquièmes, ce qui approche beaucoup de l'évaluation prise du *Derah* qui nous donne 20 pouces & demi.

4e. Preuve
tirée de la me-
sure du Mille
& de la Par-
seh.

A cela M. d'Anville joint l'évaluation du Mille qui contenoit le même espace de 2000 coudées, & qui étoit estimé par les Juifs sept stades & demi; nous en avons parlé. Ce Géographe passe ensuite (a) à une autre évaluation qui confirme encore les deux précédentes: c'est celle de la *Parseh*, qui est chez les Juifs une espèce de lieue composée de quatre Milles. On trouvera dans Reland (b) un endroit du Talmud qui donne positivement la définition du Mille Judaique à 2000 coudées, & la composition de la *Parseh* de quatre Milles. Les 2000 coudées évaluées à 20 pouces & demi font 566 toises 2 pieds 8 pouces: ainsi les 4 Milles qui forment la *Parseh* contiendront 2277 toises 4 pieds 8 pouces. Cette évaluation nous ramène à celle de la Parafange mesure Perfanne, qui vraisemblablement n'est autre que la *Parseh* des Juifs. M. d'Anville a fait voir dans son Traité des Mesures itinéraires que le stade évalué à 75 toises 3 pieds 4 pouces, convenoit précisément à la mesure des marches de Xénophon; & qu'en conséquence de l'évaluation faite par Xénophon du nombre des stades en Parafanges, il paroïssoit constant que 30 stades répondoient à une Parafange. Cette compensation se trouve conforme à la définition précise qu'Hérodote, Héfyechius & Suidas ont donnée de la Parafange. Or le stade étant évalué à 75 toises 3 pieds 4 pouces, les 30 stades donneront 2266 toises 4 pieds; c'est-à-dire, 11 toises & 8 pouces moins que la *Parseh*: de maniere que 2 pieds & 2 pouces ajoutés à la définition du stade qui sert à composer la Parafange, mettroient le calcul presque au pair en donnant 2277 toises 3 pieds. Si même on préfère la supputation qui résulte de la comparaison que S. Epiphane a faite du Mille Judaique ou chemin Sabbarique avec 6 stades ordinaires, savoir, 566 toises 4 pieds, on trouvera que la *Parseh* contiendra précisément 2266 toises 4 pieds, qui sont le produit des 30 stades de la Parafange. D'ailleurs la *Parseh* renferme en elle-même la composition des 30 stades de la Parafange, puisque le Mille Judaique qui est la quatrième partie de la *Parseh* est estimé par les Juifs 7 stades & demi. Les noms de *Parseh* & de *Parafange* ont aussi assez d'affinité pour concourir avec l'identité de mesure. Dans la langue Syriaque, *Paras* signifie étendre, & *Parseh* étendue. Et il est d'autant plus naturel que ce terme paroisse emprunté de cette langue, qu'elle étoit devenue propre aux Juifs dans les

(a) Pag. 58. & suiv. — (b) Reland. p. 397.

temps qui ont suivi la captivité. Il y a aussi lieu de croire que ce n'est que depuis la captivité, que les Juifs ont fait usage de cette mesure qui ne se trouve point marquée dans les Livres Saints.

» Mais remarquez, dit ici M. d'Anville, (a) quel enchaînement de
» convenances. La définition de la Parafange a son existence indépen-
» demment de ce qui constitue la *Parseh*. Car cette Parafange dépend
» d'un stade particulier, qui se produit par des moyens tout-à-fait
» étrangers à ce qui paroît concerner ou intéresser la Parafange mé-
» me, comme on peut s'en éclaircir par le Traité des Mesures Itiné-
» raires. D'un autre côté la *Parseh* fort d'éléments absolument différens,
» & prend ici son principe de ce que la coudée Egyptienne paroît une
» mesure de la plus haute antiquité, & dont il semble vraisemblable
» que le peuple Hébreu ait adopté l'usage. Sur ces présumptions,
» (car jusques-là il n'y a, ce semble, rien de plus,) l'application de
» cette coudée à la *Parseh* trouve une vérification plus précise qu'on
» n'auroit osé l'espérer, dans ce qui se doit conclure de la mesure que
» S. Epiphane donne de la quatrième partie de la *Parseh*. Toutes ces
» voies différens dont aucune n'a de vue sur l'autre, conduisent néan-
» moins aux mêmes conséquences, & se réunissent dans des points
» communs. On ne pourroit se procurer plus d'accord par des moyens
» concertés. Que doit-il en résulter? Une garantie mutuelle, si l'on
» peut employer cette expression, de toutes les parties & circonstan-
» ces qui entrent dans la combinaison. Et l'un des principaux avanta-
» ges de cette discussion, c'est la connoissance positive de la coudée
» Hébraïque. Il est bien vrai que le P. Lami, ainsi que quelques autres
» Savants, avoit déjà proposé la mesure du *Derah* pour cette coudée,
» mais sans en démontrer positivement la propriété, ou la vérifier par
» des applications de la nature de celles qui viennent d'être produi-
» tes. Il semble même que la précision de cette mesure ait en quel-
» que maniere échappé au Pere Lami, puisque nonobstant sa con-
» jecture sur le *Derah*, il conclut la coudée Hébraïque à vingt pou-
» ces.»

M. d'Anville assure donc par ses calculs l'évaluation de la coudée Hébraïque à vingt pouces & demi; & par-là il prouve que la coudée Hébraïque étoit égale à la coudée Egyptienne: voyons maintenant si nous ne pourrions point parvenir à connoître avec une semblable précision la proportion de la coudée Hébraïque avec la coudée Babylonienne.

Le P. Lami évaluant le pied Grec à 11 pouces 5 lignes & $\frac{1}{4}$, évalue la coudée Grecque à 17 pouces 2 lignes & $\frac{1}{4}$, parce que la coudée Grecque contient vingt-quatre doigts qui équivalent au pied & de-

VII.
Nouvelles re-
marques qui
peuvent servir
à prouver l'é-

(a) Pag. 63. & suiv.

» leur de 3 pouces & 5 lignes, la longueur revenoit à 17 pouces & une ligne. » Mais, comme le remarque le P. Lami, cette distinction n'a aucun fondement dans le texte sacré : *Distinctio duplicis cubiti nullum habet fundamentum in sacro codice*. Joseph n'en fait mention nulle part : *Josephus nullibi eam adstruit* : & il y a lieu de penser que les Rabbins ne l'ont imaginée que pour expliquer l'expression obscure de l'Hébreu du Chap. XLIII. d'Ezéchiel, *Iste sunt mensura altaris in cubitis : cubitus, cubitus & palmus*. C'est encore la remarque du P. Lami : *Ad explicandum hunc locum commentum sunt Rabbinum, duplicem cubitum*. Enfin, selon la pensée du même Auteur, le Seigneur ayant en abomination le double poids & la double mesure, auroit eu de même sans doute en abomination la double coudée : *Non magis, ut puto, duplex cubitus fuisset Deo acceptus*.

A cela M. d'Anville nous répond que » quoique le P. Lami ait » combattu la tradition Judaïque sur cette coudée commune, toutefois » la grande analogie de proportion qui s'y rencontre, lui peut servir » d'appui. » Mais cette analogie ne prouve rien, parce que le palme qui subdivise la coudée ne doit pas être regardé comme l'expression géométrique du palme naturel. La coudée n'est pas la multiplication du palme ; mais le palme est la division de la coudée.

M. d'Anville continue : » Le témoignage des Rabbins trouve même » une confirmation positive dans la comparaison que Joseph a faite » de la coudée chez les Juifs, avec la coudée Attique. Car cette coudée se déduisant de la proportion qui lui est naturelle avec le pied Grec revient à 17 pouces. » Mais le P. Lami a fort bien remarqué que Joseph ne distingue nulle part deux sortes de coudées chez les Juifs : *Josephus nullibi eam (distinctionem) adstruit*. Lors donc que Joseph parle de la coudée d'usage chez les Juifs, il parle de celle-là même que M. d'Anville a si bien déterminée à 20 pouces & demi : & lorsqu'il la compare à la coudée Attique, il veut seulement marquer que la coudée des Juifs est une mesure divisée en vingt-quatre doigts comme la coudée Attique, sans prétendre déterminer par la coudée Attique l'exacte proportion de la coudée des Juifs.

Ici M. d'Anville appelle à son secours le texte d'Ezéchiel. » Rap- » pellons-nous, dit-il, ce qui a été ci-dessus rapporté d'Ezéchiel . . . , » lorsqu'il prescrit aux Juifs de Babylone d'employer dans la réédifica- » tion du temple, une coudée plus forte d'un travers de main que » l'ordinaire. Ce travers de main n'étant autre chose que le palme mi- » neur ou *tophach* ; n'est-ce pas là cette distinction formelle de plus ou » de moins entre deux coudées, dont la plus foible de mesure paroît » même prévaloir par l'usage ? » Mais nous avons fait remarquer que l'expression même dont M. d'Anville prétend s'autoriser, *In cubito cubiti & palmi*, peut simplement signifier la mesure d'une coudée subdivi-

visée en palmes : *Id est, in mensura cubiti qui in palmos dividitur*. D'ailleurs M. d'Anville va lui-même nous fournir une nouvelle preuve contre l'usage qu'il prétend faire de ce texte.

En tombant d'accord, dit-il, que la coudée inférieure étoit admise, se durant le second temple, on pourroit par délicatesse, & pour ne porter aucune atteinte au précepte divin, qui ne souffre qu'un seul poids, qu'une seule mesure, vouloir rejeter la coudée en question pour les temps qui ont précédé la captivité. Mais si la coudée inférieure a été admise durant le second temple, elle se trouvera encore en concurrence avec la grande coudée ; puisque le second temple même a dû être construit avec la grande coudée. La construction du second temple aura-t-elle été le terme de l'usage de cette coudée ? & ne sera-ce que depuis la construction de cet édifice, qu'on aura commencé à se servir de la coudée inférieure ? Mais pourquoi quitter alors la coudée qui auroit servi à la construction de cet édifice, pour en prendre une toute différente ? D'ailleurs M. d'Anville semble prétendre que l'expression d'Ezéchiel suppose l'usage actuel de deux coudées, dont la plus foible de mesure paroît, dit-il, prévaloir par l'usage. Quand cette foible coudée a-t-elle ainsi prévalu par l'usage ? Est-ce depuis le retour de la captivité ? l'usage actuel de la grande coudée pour la construction du second temple s'y oppose. Est-ce pendant la captivité ? mais d'où seroit venu cette coudée foible de mesure ? la coudée Babylonienne étoit aussi forte que celle des Hébreux ; elle étoit la même que celle des Hébreux. Est-ce avant la captivité ? Mais si pour ne porter aucune atteinte au précepte divin, qui ne souffre qu'un poids & qu'une mesure, il faut abandonner à la grande coudée les temps qui ont précédé la captivité ; il faudra donc aussi exclure de ces temps-là l'usage de la coudée inférieure. D'ailleurs quel intérêt & quel motif auroit porté les Juifs à abandonner alors une coudée dont ils ussoient eux & leurs peres depuis une si haute antiquité, & qui étoit même en quelque sorte consacrée chez eux par la Religion, puisque c'étoit par elle qu'avoient été réglées toutes les dimensions du tabernacle dressé par Moïse, & du temple construit par Salomon ?

Mais M. d'Anville, après avoir paru consentir que l'on réservât pour la grande coudée les temps qui ont précédé la captivité, revient sur ses pas. En cela toutefois, dit-il, on ne seroit point autorisé à abuser, ment par le silence de l'Écriture, puisque dans le Deutéronome (Chap. III. v. 11.) la mesure du lit d'Og, Roi de Basan, est donnée en coudées prises de la proportion naturelle de l'homme : *In cubito viri* ; ou selon la Vulgate, *ad mensuram cubiti virilis manus*. Mais cette expression ne prouve point l'usage d'une coudée inférieure à la grande coudée. Moïse marquant par coudées la mesure du lit de ce géant, ajoute ce mot seulement pour montrer qu'il parle non de coudées proportionnées à la taille de ce géant, mais de coudées propor-

tionnées à la taille ordinaire des hommes : *In cubito viri*. C'est aussi la remarque du P. Lami : *De Og loquens Moyses, addit : IN CUBITO VIRI.... Nempe lectus ille ferreus Og longus erat novem cubitis, qualis & quantum est cuiusque viri, non gigantis cubitus.*

A cela M. d'Anville nous répondra peut-être que la coudée de 20 pouces & demi suppose aussi elle-même une taille gigantesque ; & qu'ainsi ce n'est point celle que Moïse désigne par l'expression : *In cubito viri*. Mais ce qui nous paroît aujourd'hui une taille gigantesque, pouvoit ne l'être pas au temps de Moïse. Nous avons déjà fait remarquer que Varron fait monter la plus haute taille de l'homme à sept pieds Romains : (a) *Modum summum adolescendi corporis humani septem pedes*. Et quand Varron parle ainsi, il n'entend pas parler de taille gigantesque, puisque les tailles gigantesques vont encore au-delà ; il veut donc parler de la taille la plus haute à laquelle les hommes peuvent ordinairement parvenir, ou au moins à laquelle ils pouvoient ordinairement parvenir de son temps. Or, selon M. d'Anville, le pied Romain contient 10 pouces 10 lignes & $\frac{1}{2}$; les sept pieds Romains donneront donc 6 pieds 4 pouces 2 lignes & $\frac{1}{2}$. Après cela fera-t-il étonnant qu'au temps de Moïse les hommes pussent parvenir à la hauteur de 6 pieds 10 pouces, qui est la taille proportionnelle à la coudée de 20 pouces & demi ? Cette hauteur ne doit pas paroître extraordinaire dans un temps où les géants étoient encore si communs, que l'on voyoit même des peuples entiers distingués par leur haute stature : (b) *Populus quem aspeximus, procerâ statura est*. Rien n'oblige donc à croire que la coudée dont parle Moïse en cet endroit fût différente de la coudée déterminée à 20 pouces & demi. Si Moïse la désigne sous le nom de *coudée d'homme* ; c'est parce qu'elle étoit proportionnée à la taille ordinaire des hommes de ce temps-là ; ou si l'on veut, à la plus haute stature à laquelle les hommes pussent alors parvenir sans être du nombre des géants. Voilà ce que Moïse appelle coudée d'homme : *In cubito viri*.

Enfin M. d'Anville conclut par cette réflexion : » Bien qu'un nombre » infini des mesures qui enchérisse sur leurs principes naturels, par » exemple, tout ce que nous appelons *ped*, sans entrer dans un plus » grand détail, autorise suffisamment la dénomination de *coudée* dans » une mesure aussi forte que celle qui paroît propre à la coudée Egyptienne & Hébraïque, toutefois la considération de ces principes de- » vient souvent essentielle dans la discussion des mesures ; & il ne faut » point la perdre de vue. C'est à elle que j'ai dû la découverte du pied » naturel dont la mesure & l'emploi ont trouvé leur discussion dans le » Traité des mesures Itinéraires que j'ai donné. « Je conviendrais que la

(a) Var. apud Agell. l. III. c. 10. — (b) Num. XIII. 33.

considération de ces principes peut être utile, & même nécessaire : & c'est la considération de ces principes qui me porte à regarder la grandeur de la coudée Egyptienne, de la coudée Hébraïque & de la coudée Babylonienne, comme une preuve de l'antiquité de ces trois coudées. Je ne doute point que ces trois coudées n'aient pour principe la coudée naturelle prise dans la taille ordinaire des hommes : mais j'en conclus que l'origine de ces coudées remonte à un temps où la taille ordinaire des hommes étoit proportionnelle à l'étendue de ces coudées. Ce ne sont point ces coudées qui ont enchéri sur leur principe naturel ; c'est le principe naturel de ces coudées qui a lui-même dégénéré : ce ne sont point ces coudées qui se sont étendues ; c'est la taille des hommes qui a diminué de la proportion qu'elle avoit au temps où ces coudées ont pris naissance, c'est-à-dire, avant le déluge, puisque ces coudées remontent au moins jusqu'au temps où l'on construisit l'Arche, dont les dimensions furent déterminées par la même coudée qui fut depuis celle des Babyloniens, celle des Egyptiens, celle des Hébreux.

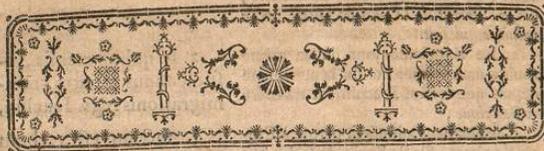
Ainsi la considération du principe naturel de ces trois coudées peut bien servir à faire reconnoître leur antiquité ; mais la considération du palme naturel ne prouvera jamais l'existence d'une coudée géométriquement proportionnelle à la nature du palme qui divise ces coudées, parce que ce n'est point le palme qui est le principe de la coudée, mais c'est la coudée qui est le principe du palme. En vain donc M. d'Anville, prétend-il établir par une analogie de proportions l'existence d'une coudée de cinq palmes : en vain prétend-il réclamer en sa faveur le témoignage des Rabbins, de l'Historien Joseph, & d'Ezéchiel même. L'analogie des proportions ne prouve point l'existence d'une coudée où puisse se trouver cette analogie, parce que la détermination de la coudée est indépendante de cette analogie. La distinction de deux sortes de coudées est avancée sans preuve par les Rabbins : l'Historien Joseph n'en fait aucune mention ; Ezéchiel ne compare point deux coudées différentes ; mais s'il fait mention de coudées & de palmes, en parlant de la canne avec laquelle l'Ange mesura le Temple & l'Autel, c'est uniquement pour marquer les différentes parties selon lesquelles cette canne étoit divisée : *Ideo Propheta mentionem facit cubitorum & tophach, quia erant partes in quas dividebatur calamus.*

Nous reconnoissons donc avec l'Auteur des Remarques critiques qu'Ezéchiel ne parle point d'une coudée particulière qui fut d'un palme plus grande que l'ordinaire, mais simplement d'une coudée divisée en palmes. En cela nous conviendrons avec cet Auteur : mais nous ne pouvons convenir avec lui en ce qui regarde les mesures Babylonniennes. Nous soutenons que les Babyloniens avoient leurs mesures particulières ; que ces mesures Babylonniennes sont marquées par Hérodote & par Pline ; que c'est par le texte de Pline qu'il faut juger du texte d'Hérodote ; que de la comparaison de ces deux textes il résulte que le

IX.
Conclusion
& récapitulation
abrégée.
Evaluation des
mesures de
longueurs usées
chez les
Hébreux.

Le pied Babylonien surpassoit de trois doigts le pied Grec & le pied Latin ; enfin que de cette détermination du pied Babylonien , il résulte que la coudée Babylonienne étoit égale à la coudée Egyptienne qui étoit la même que la coudée Hébraïque. Après avoir établi l'identité de ces trois coudées , nous en concluons l'évaluation précise de la coudée Hébraïque à 20 pouces & demi , ou , pour plus grande précision , à 20 pouces $\frac{44}{85}$. C'est l'évaluation que Dom Calmet même en donne d'après le calcul de M. le Pelletier de Rouen , fondé sur l'évaluation de la coudée Egyptienne par Gréaves. Suivant cette évaluation , on aura pour les différentes mesures de longueur usitées chez les Hébreux les évaluations suivantes qui ont déjà été placées à la tête de la Genèse , & que nous rappellerons ici sommairement en y substituant l'évaluation des fractions de pouces que nous exprimerons par lignes.

| | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| La canne ou toise Hébraïque contenoit | 10 pieds 3 pouces |
| La coudée | 1 pied 8 pouces 6 lignes. |
| La demi-coudée , nommée <i>zereth</i> | 10 pouces 3 lignes. |
| La Palme , nommé <i>tophach</i> | 3 pouces 5 lignes. |
| Le doigt | 10 lignes. $\frac{1}{10}$ |



EZÉCHIEL.

CHAPITRE PREMIER.

Première vision d'Ezéchiel. Au milieu d'un nuage enflammé paroissent quatre animaux ; près d'eux quatre roues , au dessus d'eux un firmament , sur lequel est un trône , & un homme assis sur ce trône & tout environné d'éclat.

ET factum est in trigesimo anno, in quarto, in quinta mensis, cum essem in medio captivorum juxta fluvium Chobar, aperti sunt caeli, & vidi visiones Dei.

EN la trentième année depuis que, le Livre de la Loi ayant été retrouvé, Josias & tout le peuple renouvelèrent solennellement l'alliance qu'Israël avoit faite autrefois avec Dieu, le cinquième jour du quatrième mois de l'année commencée au mois de Mars, moi Ezéchiel, étant à Babylone au milieu des captifs de nation, près du fleuve de l'Euphrate appelé Chobar, à cause de la rapidité de ses eaux, les cieus me furent ou-

Av. l'ÉRE
CUR. VULG.
595.
Inf. III. 23.
x. 20. XLIIII.

Y. 1. On plutôt cette trentième année paroit être comptée depuis la fondation de la nouvelle Monarchie des Babyloniens par Nabopolassar, pere de Nabuchodonosor. Voyez ce qui en est dit dans la Préface. Peut-être aussi qu'au lieu de trentième, il faudroit lire treizième ; car c'étoit la treizième des 70 années de captivité annoncées par Jérémie, & la treizième du regne du

Nabuchodonosor. On a pu confondre en Hébreu, *BSLS ASRU SNH*, in tertio decimo anno, avec *BSLSIM SNH*, in trigesimo anno. *Ibid.* c. à. d. de l'année sainte, différente de l'année civile, qui commençoit au mois de Septembre. Les Prophetes comptent ordinairement selon l'année sainte. *Ibid.* Plusieurs l'expliquent ainsi ; mais D. Calmet croit que le fleuve Chobar pour-